

# Discriminations au travail : sexisme, origines et état de santé sont les motifs les plus cités

Publié le 8 février 2024

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

9,1% des travailleurs déclarent avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations en 2021, selon une étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Les femmes, puis les immigrés et les personnes malades sont les plus touchés.

L'Insee a proposé plusieurs **motifs discriminatoires (âge, sexe, origines...)** aux personnes ayant subi un traitement inégalitaire ou une discrimination au travail. L'[étude](#) publiée le 6 février 2024 retient que :

- plus de la moitié des travailleurs déclarant avoir subi des traitements inégalitaires au travail évoquent un motif discriminatoire, soit 4,8% des personnes en emploi ;
- 3,6% des personnes en emploi évoquent d'autres motifs, liés à leur environnement de travail mais sans caractère discriminatoire (problèmes relationnels avec leurs collègues ou leur hiérarchie, conditions de travail défavorables, notamment).

Subir des traitements inégalitaires "*abaisse fortement la satisfaction retirée de l'emploi*" : seules 62% des personnes touchées se déclarent satisfaites de leur emploi.

## Déclaration de traitements inégalitaires ou de discriminations au travail selon les caractéristiques individuelles en 2021

En %

Avec motif discriminatoire    Avec motif non discriminatoire    Sans motif

Femmes

Hommes

15-29 ans

30-49 ans

50-74 ans

Diplôme inférieur au baccalauréat

Baccalauréat à bac+2

Bac+3 ou plus

Immigrés

Descendants d'immigrés

Sans ascendance migratoire directe

État de santé très bon ou bon

État de santé assez bon

État de santé mauvais ou très mauvais

Ensemble

**Lecture** : En 2021, 11,3 % des femmes en emploi déclarent avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations dans leur emploi actuel.

**Champ** : France hors Mayotte, personnes de 15 à 74 ans vivant en logement ordinaire, en emploi.

Chart: Vie-publique.fr / DILA • Source: [Insee, enquête Emploi 2021 et module complémentaire à l'enquête Emploi 2021](#) • [Get the data](#) • Created with [Datawrapper](#)

## Le sexisme envers les femmes, première cause d'inégalités

Pour les travailleurs qui déclarent des traitements inégaux ou des discriminations, le **sexisme** est la **première source de discrimination au travail**, pointe l'étude de l'Insee.

11,3% des femmes en emploi déclarent avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations au travail (contre 7% des hommes) en 2021. Dans 30% des cas, le sexisme envers les femmes en est la principale raison (2% pour les hommes).

L'Insee souligne à cet égard que le sexisme dépasse le cadre professionnel et se trouve au centre de *"l'augmentation du sentiment de discrimination"* dans tous les domaines de la vie.

Au travail, plus les femmes sont diplômées, plus le sexisme et les inégalités de traitements sont cités : 43% des diplômées de niveau bac+3 ou plus déclarent avoir fait l'objet de traitements inégaux ou de discriminations (contre 18% des titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat). Par ailleurs, *"plus de la moitié des femmes cadres déclarant avoir fait l'objet de traitements inégaux dans leur emploi actuel estiment que le sexisme en est le principal motif"*.

Concernant la situation familiale, les femmes à la tête d'une famille monoparentale déclarent le plus subir des inégalités (15,2% contre 12% pour les mères en couple et 11,2% pour les femmes seules sans enfant).

## Autres motifs de discrimination : les origines et l'état de santé

**Deuxième cause de discrimination**, les **origines des travailleurs** sont citées par les immigrés et leurs descendants. 9,5% des immigrés en emploi déclarent avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations liés à leurs origines (9% pour ceux sans ascendance migratoire directe). L'Insee souligne toutefois que *"57% d'entre eux citent leurs origines comme motif principal de discrimination"*.

Quant aux **travailleurs en mauvaise santé**, 23,4% des personnes en emploi déclarent avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au travail (contre 7,7% pour les personnes en bonne santé). Les travailleurs en mauvais ou très mauvais état de santé sont 21% à *"considérer que ces traitements sont principalement imputables à leur état de santé ou à leur handicap, ce motif étant pour elles le plus cité, devant le sexe"*.

L'état de santé et le handicap ainsi que l'âge sont des motifs davantage cités parmi les plus âgés que parmi les personnes en emploi d'âge intermédiaire. Les jeunes de 15 à 29 ans en emploi déclarent deux fois moins souvent ce type de situation.